

patrimoine.

patrimoine.lorient.bzh
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [*Recherche*](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Evènements et historiques](#)
4. Comité de Défense des Intérêts des Commerçants de la Région Lorientaise

Comité de Défense des Intérêts des Commerçants de la Région Lorientaise

COMMISSARIAT
A LA
RECONSTRUCTION

ÉTAT FRANÇAIS
DÉCLARATION DE SINISTRE
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SINISTRÉ (1)

SERVICE RÉGIONAL
de (2)

Nom ou Raison Sociale

Café du Paris MARTE

Prénoms ou forme de la Société

Jean Marie

Date et lieu de naissance ou de constitution

3 Mai 86 Quimper Perros L. Y.

Profession ou Objet Social

café Brasserie Hôtel

Adresse actuelle ou Siège Social

Adresse de l'Établissement sinistré (3) 7 Pl. de la Bourse Lorient

Catégorie de l'Établissement sinistré (4) F

N° D'ENREGISTREMENT (2)

DS

ADRESSE À LAQUELLE DOIT ÊTRE ENVOYÉ L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION (5)

10 Avenue de la République -

Saint-Malo

Café du Commerce Lorient M. et L.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
CONCERNANT L'ENTREPRISE SINISTRÉE (6)

Nationalité :

française

Commerce

Reg. du Commerce
ou des Métiers

N° 6328

Dept Morbihan

Capital nominal (7)

Capital versé (7)

M

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE
SIGNATAIRE DE LA DÉCLARATION (8)

Nom

Prénoms

Date et lieu de naissance

Profession

Adresse

Qualité dans laquelle il agit (9)

COMITÉS D'ORGANISATION AUXQUELS RESSORTIT L'ENTREPRISE (10)

O. O. de l'Industrie Hôtelière n° 01788.

DATE, ORIGINE ET CIRCONSTANCES DU SINISTRE (1)

26 Janvier 1943. Bombardements aériens - Bombes explosives
et incendiaires. Sinistre total.

Le sinistre a-t-il entraîné des destructions (totales ou partielles) :

Totales ou partielles ? Totales ou partielles ? Totales ou partielles ? Totales ou partielles ?

RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ DES BATIMENTS & DE L'OUTILLAGE (11)

Le déclarant agit-il en qualité de :

Exploitant de l'Entreprise ? oui

Propriétaire des Bâtiments ? oui

Propriétaire de l'Outillage ? oui

Si le déclarant n'est pas propriétaire des bâtiments ou de l'outillage, indiquer ci-après le nom
et l'adresse du propriétaire

Déclaration de sinistre

Sinistrés par Acte de Guerre

Après la mobilisation générale de septembre 1939 et 2 ans ½ de cette guerre 39 - 45, l'arrivée des Allemands à Lorient le 21 juin 1940 et le premier bombardement par l'aviation anglaise le 27 septembre de cette même année, 1941 connaît une relative tranquillité tandis que 1942 subit l'accélération de la construction de la base de sous-marins et des attaques aériennes.

Les mois de janvier et février 1943, eux, voient l'anéantissement de la ville et sa destruction quasi totale.

Face à ces circonstances, au début de l'année 1943, les commerçants Lorientais sinistrés à la suite de ces multiples bombardements qui assaillent la ville et détruisent leur outil de travail - d'ailleurs souvent situé sur leur lieu d'habitation- décident de s'organiser en prévision de la fin de la guerre.

Ils créent un «Comité de défense des intérêts des commerçants sinistrés de la région lorientaise», replié route de Quiberon à Auray. Le 5 mai 1943, les premiers «adhérents de principe», au nombre de plusieurs centaines, reçoivent une première circulaire rappelant la loi du 24 octobre 1942 qui prévoit la reconstitution des entreprises détruites après le 1^{er} septembre 1939 par actes de guerre.

Tout d'abord, il faut déclarer son sinistre dans les 15 jours, en remplissant l'imprimé délivré par le commissaire régional à la reconstruction replié à Vannes ainsi que son nouveau lieu de résidence à la Chambre de commerce, repliée à Pontivy. Il est bien spécifié que ces indemnités seront versées à la fin de la guerre, à raison de 70 % du sinistre. Cette circulaire contient également d'autres informations pour ceux qui souhaitent se réinstaller rapidement, demander des avances ou connaître certaines dispositions fiscales particulières.

Cette circulaire est suivie par une autre datant du 19 juillet 1943 qui rend compte de la réunion constitutive du 1^{er} juillet dernier. Le Comité prend à présent le nom de *Groupement des commerçants et industriels sinistrés de la région lorientaise* dont les membres faisant partie de comité directeur sont : messieurs De Laigue, Samzun, Le Flohic, Aunier, Breuillot, Cadorette, Grondin, Le Guennec, Kergrain, Lalaurette, Messager, Miniaou, Pehad, Pesques, Remaud et Vilet.

Les membres du Bureau provisoire nommés sont :

- Président : M. Remaud,
- Vice-président : M. de Laigue
- Membres : MM. Samzun, Le Guennec et Vilet

L'objectif premier de cette réunion est d'obtenir des pouvoirs publics la réparation totale des dommages subis et des pillages dans les *dommages de guerre*. Elle précise également les démarches à effectuer pour demander le transfert ou non de son commerce dans d'autres communes, celles relatives aux déclarations d'impôts et le montant des cotisations.

Toutes ces démarches sont transmises à la connaissance de la chambre de commerce.

Les statuts de l'association seront déposés le 18 septembre 1943 auprès de la Préfecture du Morbihan. Elle prendra alors le nom d'*Association des industriels, commerçants et artisans de Lorient sinistrés par acte de guerre*, ayant son siège à Vannes et dont la durée est fixée à 15 ans.

Les objectifs principaux de l'AICAL sont l'aide aux adhérents sinistrés en les guidant dans le dépôt de leurs dossiers, les renseigner sur leurs droits et de suivre à titre de conseil les projets de reconstruction de Lorient.

Béatrice Joly-Hacquard



Horaires d'ouverture

Hôtel Gabriel

Fermeture de l'Hôtel Gabriel pour travaux.

Les jardins de l'Hôtel Gabriel restent ouverts.

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,
du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.
02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh**

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)